



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/FV.827
22 janvier 1957
FRANCAIS

Onzième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA HUIT CENT VINGT-SEPTIEME SEANCE

tenue au Siège, à New-York,
le mardi 22 janvier 1957, à 15 heures.

Président : M. GUNewardENE (Vice-Président) (Ceylan)

Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive; rapport de la Commission du désarmement [Point 22 de l'ordre du jour] (suite)

Discussion générale

Discours de :

M. Zabigailo	(RSS d'Ukraine)
Sir Leslie Munro	(Nouvelle-Zélande)
M. Bernardes	(Brésil)
M. Thors	(Islande)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.827. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

REGLEMENTATION, LIMITATION ET REDUCTION EQUILIBREE DE TOUTES LES FORCES ARMEES ET DE TOUS LES ARMEMENTS; CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE (OU D'UN TRAITE INTERNATIONAL) CONCERNANT LA REDUCTION DES ARMEMENTS ET L'INTERDICTION DE L'ARME ATOMIQUE, DE L'ARME A HYDROGENE ET DES AUTRES TYPES D'ENGINS DE DESTRUCTION MASSIVE : RAPPORT DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT (DC/83; A/C.1/783, 784; A/C.1/L.160, L.161) /point 22 de l'ordre du jour/ (suite)

M. ZABIGAILO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : La question la plus importante de la vie internationale actuelle, à savoir la question du désarmement, préoccupe la population du monde entier. Partout, l'homme de la rue demande que cesse la course aux armements. Partout, il désire qu'existent des conditions qui feraient qu'une nouvelle guerre deviendrait impossible car l'homme de la rue ne veut qu'une chose : vivre en paix, travailler, avoir des conditions de vie meilleures et ne plus connaître jamais les sacrifices et les destructions de la guerre. L'homme de la rue exige qu'un accord soit passé sur le désarmement car, seulement alors, il pourra être rassuré. Ce n'est que lorsqu'il sera sûr que la guerre est devenue impossible, quand il sera sûr qu'aucune menace ne pèse sur le sort de l'humanité, qu'il pourra vivre en paix.

Le peuple ukrainien a fait l'expérience terrible et directe de la guerre. Le vœu le plus vif et le plus souvent exprimé de notre peuple est de vivre en paix avec tous les autres peuples. La deuxième guerre mondiale a entraîné, pour le peuple ukrainien comme pour tous les peuples de l'Union soviétique, des pertes terribles, des destructions effroyables. Des millions d'hommes ont été tués. Nous avons réussi à guérir les blessures qui nous avaient été infligées par cette guerre lancée par l'Allemagne nazie. Mais nous savons que des forces impérialistes sont à l'oeuvre. Elles veulent rétablir le capitalisme dans les pays socialistes. Elles veulent rétablir le colonialisme et s'assurer de la domination mondiale. Les événements qui ont eu lieu ces derniers temps nous l'ont rappelé, notamment l'agression armée de la Grande-Bretagne, de la France et d'Israël contre l'Egypte. Les dernières déclarations du Président Eisenhower devant le Congrès des Etats-Unis vont dans le même sens puisqu'elles prévoient un programme pour le Moyen-Orient. Grâce à la défense héroïque du peuple égyptien, grâce à l'action de l'opinion publique, l'agression anglo-française et israélienne a pu être arrêtée. En conséquence, la guerre a été limitée, elle ne s'est pas étendue ailleurs.

Toutefois, la menace d'une reprise du conflit armé existe à nouveau en raison du plan prévoyant l'utilisation des forces américaines pour ce qu'on a appelé "la défense" des peuples arabes. En fait, ce plan des Etats-Unis n'a qu'un but : il s'agit de poser une nouvelle étiquette sur le même impérialisme anglo-saxon en Moyen-Orient. Nous ne pouvons ignorer ces faits très graves. Nous devons les connaître, car ils portent préjudice à toute la situation internationale. Aucun gouvernement représentant véritablement les intérêts de son peuple ne peut rester indifférent à ces événements qui sont de la plus haute importance.

Le Gouvernement de l'Ukraine, ayant justement à coeur la sécurité de son peuple ainsi d'ailleurs que de tous les autres peuples, s'intéressant à l'avenir du peuple ukrainien, au travail du peuple ukrainien, s'est toujours efforcé de trouver les voies pacifiques qui permettraient d'éviter que les désastres de la deuxième guerre mondiale ne se reproduisent. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement ukrainien a toujours attaché et attache encore la plus haute importance aux décisions pratiques, aux solutions pratiques du problème du désarmement. Nous croyons, en effet, que c'est là une des questions essentielles qui se posent aux Nations Unies.

La délégation de l'Ukraine a étudié les documents qui accompagnaient les procès-verbaux de la Commission du désarmement, ainsi que les propositions présentées à la Première Commission par l'Union soviétique et par les Puissances occidentales. Ma délégation a écouté également avec la plus grande attention les déclarations faites par les précédents orateurs.

Les propositions de l'Union soviétique du 17 novembre 1956, inspirées de la plus évidente bonne volonté, visent à assurer le succès des négociations. Ces propositions répondent aux intérêts de tous les peuples. Néanmoins, les représentants de certains gouvernements tentent de minimiser l'importance de l'initiative prise par l'Union soviétique. A cet effet, ils prétendent que cette dernière n'est nullement d'accord sur un système d'inspection et de contrôle efficace. Les délégations de ces pays allèguent que les propositions de l'Union soviétique relatives au contrôle ne sont pas satisfaisantes et qu'en conséquence les négociations n'ont pu aboutir.

Toutefois, ceux qui ont formulé ces déclarations n'ont pas cru devoir apporter de preuves à l'appui de leurs dires, ce qui n'a rien d'étonnant, car ces preuves n'existent nulle part. On ne les découvre nullement par exemple dans les documents de la Commission du désarmement que nous avons cependant, pour notre part, étudiés attentivement.

Les représentants des Puissances occidentales ont parlé du contrôle international comme de la question essentielle posée par le désarmement. Ils ont soutenu que ce système de contrôle était le véritable centre de tout programme de désarmement, mais ils n'ont pas voulu définir le sens qu'il convient de donner à ce contrôle.

Qu'est-ce que le contrôle? En effet, il faut poser la question : qu'est-ce que le contrôle en matière de désarmement?

La question essentielle du contrôle, si nous comprenons bien la situation, est celle d'assurer, de la part des gouvernements, un respect strict de leurs obligations et de veiller à ce qu'ils se conforment aux dispositions de tous les accords auxquels ils ont **souscrit**. En d'autres termes, le contrôle doit être mené à bien pour que les gouvernements remplissent leurs obligations internationales.

Il n'est pas douteux que, pour qu'un tel contrôle fonctionne efficacement, il faut qu'il soit conforme aux mesures que l'on veut appliquer et découle de celles-ci.. Autrement, le contrôle devient une simple **fiction**.

Ainsi donc, la première condition de ce système de contrôle efficace de désarmement réside dans sa stricte adaptation aux mesures de désarmement précédemment acceptées. De plus, ce contrôle ne doit pas aller au delà des pouvoirs qui sont nécessaires pour la surveillance de la mise en oeuvre des mesures de désarmement qui auront fait l'objet d'un accord. Autrement, que nous le voulions ou non, une extension exagérée du système de contrôle peut susciter la méfiance des gouvernements. La base réelle sur laquelle repose ce système se trouve ainsi indéterminée et la cause du désarmement compromise.

En conséquence, les fonctions et les pouvoirs d'une agence de contrôle devraient être clairement définis et strictement limités à la surveillance de la mise en oeuvre, de la part des Etats qui auront donné leur accord sur le désarmement, des obligations auxquelles ils auront souscrit. Ce n'est que si cette condition préalable est remplie qu'il sera possible d'établir un contrôle strict et efficace.

C'est exactement le point de vue qu'adopte la délégation de l'Ukraine quand elle vote de juger les diverses propositions qui nous sont faites.

Nous cherchons à expliquer quelques-unes des déclarations faites par M. Noble, représentant du Royaume-Uni, en présumant qu'il a oublié le passé. Le représentant du Royaume-Uni a prétendu que l'Union soviétique essayait de se soustraire à tout système de contrôle. Il a déclaré également que c'était seulement après de nombreuses années de patientes définitions de la position des Puissances occidentales que l'Union soviétique avait finalement accepté l'idée de la nécessité d'un système de contrôle. Permettez-moi de rappeler que, dès 1946, à la première session de l'Assemblée générale, la délégation de l'Union soviétique a proposé de constituer, dans le cadre du Conseil de sécurité, un système de contrôle international qui aurait pour but de veiller à l'application des obligations prises par les gouvernements, notamment en ce qui concerne la réduction des forces armées et des armements et l'interdiction des engins nucléaires, celle-ci devant faire l'objet d'un accord préalable.

La délégation de l'Ukraine considère qu'il est indispensable d'appeler l'attention sur le fait que, dans toutes les propositions de l'Union soviétique, le système de contrôle a toujours été considéré comme un moyen d'assurer le respect des obligations que contractaient les gouvernements relativement à la réduction des armements et à l'interdiction des armes atomiques ou à l'hydrogène.

Les propositions faites par l'Union soviétique les 10 mai 1955, 27 mars 1956, 17 novembre 1956, contiennent un plan soigneusement préparé en ce qui concerne le contrôle international. Toutes ces propositions répondent de façon très évidente à toutes les questions que pose l'établissement d'un contrôle sur le désarmement. Ces propositions tendent à la constitution d'un organisme directement lié aux mesures que l'on entend prendre. Les mesures à adopter, le contrôle à établir en vue de surveiller l'application des obligations ainsi contractées, en d'autres termes les divers stades de la mise en oeuvre d'un système complet de désarmement, s'y trouvent prévus.

C'est l'Union soviétique qui a proposé les mesures qu'il convient de prendre pour écarter toute possibilité de surprise en matière de guerre atomique. Je pense notamment aux propositions de l'Union soviétique relatives au stationnement, sur les territoires des divers pays intéressés, et sur la base d'échanges mutuels, de véritables états-majors de contrôle chargés de surveiller les aérodromes, les ports, etc., afin qu'il ne soit pas procédé à des concentrations de forces armées ou d'armements sur ces points stratégiques. Bien que l'on reconnaisse aujourd'hui l'importance pratique des propositions soviétiques à propos de ces points de contrôle, on prétend éprouver des doutes quant à l'efficacité de l'établissement d'une telle surveillance. On allègue qu'à cet égard les garanties données par les propositions soviétiques sont insuffisantes. Certains représentants, à l'appui de leurs affirmations selon lesquelles ces propositions ne sont pas, selon eux, satisfaisantes, assurent que des points stratégiques tels que les noeuds de communications, dans la guerre d'aujourd'hui, ont perdu de leur importance; ils envisagent même certaines méthodes permettant d'éviter d'utiliser ces noeuds de communications. Il est certain qu'en donnant libre cours à son imagination, on peut soulever nombre d'éventualités de cette nature. Quant à nous, nous ne nous laissons pas abuser par un semblable jeu de spéculations. Ce que nous désirons, c'est établir un contrôle réel sur un désarmement véritable. Peut-on véritablement prétendre que les noeuds de communications, les bases militaires, etc. n'offrent aucune importance stratégique? Pourquoi, dans ces conditions, l'OTAN établit-il des bases de cette nature? Par deux fois en une seule génération, l'Ukraine a connu les horreurs de la guerre. Nous savons ce qu'il faut entendre par attaque brusquée. C'est sans nous livrer à aucune spéculation, mais directement et en pleine connaissance des faits, que nous pouvons apprécier les propositions soviétiques et, de ce point de vue, nous déclarons que celles-ci garantissent parfaitement contre de telles attaques menées par surprise.

La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine considère que ces propositions constituent bien les premières mesures à prendre si l'on entend établir une sécurité dans le monde. C'est alors que, soulagés de la menace d'une guerre, les peuples du monde pourraient se tourner vers l'avenir. Ce serait là, sans aucun doute, un élément de première importance pour le renforcement de la confiance internationale. Il serait alors possible, d'autre part, d'étendre les

fonctions et les pouvoirs de l'organe de contrôle, compte tenu du progrès accompli vers un désarmement et sanctionné par la conclusion d'un accord international.

Les propositions soviétiques ayant trait au contrôle ne se limitent pas à ces mesures tendant à empêcher toute attaque lancée par surprise. Leur portée est plus grande. Elles prévoient que tout ce qui fera l'objet du plan de désarmement sera contrôlé, c'est-à-dire que toutes les mesures prises en vue de la réduction des armements et des forces armées et de l'interdiction des engins nucléaires feront l'objet d'un contrôle. Conformément aux propositions soviétiques, l'organe international de contrôle aurait des ramifications très étendues. Outre son centre principal, il serait composé de diverses filiales qui seraient établies dans les capitales des pays ayant accepté l'accord sur le désarmement et des observateurs seraient envoyés dans les centres militaires les plus importants de ces pays. Enfin, dans chaque Etat, il disposerait de ses propres inspecteurs qui seraient choisis et recrutés sur une base internationale.

Tout ce système, proposé par l'Union soviétique, doit être constitué en temps voulu afin que l'organe de contrôle puisse exercer ses activités dès que l'accord sur le désarmement aura été conclu et que certaines obligations auront été acceptées par les gouvernements intéressés. Selon les propositions soviétiques, l'organe de contrôle, dès le début de ses activités, ne se trouvera pas en face d'un mandat plus ou moins défini. L'Union soviétique a prévu, en effet, que très peu de temps après sa constitution, l'organe de contrôle devra recevoir tous les renseignements relatifs aux dépenses militaires, aux forces armées et aux armements des divers pays. En d'autres termes, l'organe de contrôle pourra assumer ses fonctions en pleine connaissance de la situation et sera ainsi en mesure de surveiller strictement l'application du processus de désarmement dans le pays au sein duquel il aura mission de contrôler le respect des engagements pris.

La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine a déjà fait remarquer combien il importe de préciser les fonctions et les pouvoirs de l'organe de contrôle. Toutefois, nous voulons répéter que, pour que cet organe de contrôle puisse fonctionner efficacement - et nous avons évidemment à l'esprit des exigences logiques fondées avant tout sur les accords de désarmement - il nous faut déterminer strictement ses fonctions et ses pouvoirs.

Si nous considérons les propositions soviétiques, nous constatons que, d'une part, les fonctions et pouvoirs de l'organe de contrôle y sont déterminés avec précision et que, d'autre part, le système de contrôle se trouve doté des moyens de résoudre les problèmes qui pourront lui être posés. Nous avons déjà parlé ici de la question des postes et centres de contrôle et des tâches qui leur seront confiées. Nous devons maintenant dire un mot de leurs autres fonctions et pouvoirs.

Tout d'abord, en vertu des propositions soviétiques, l'organe de contrôle peut vérifier toute la documentation relative aux budgets et crédits militaires et cette compétence n'est pas limitée aux décisions adoptées par les assemblées législatives, elle s'étend également aux aspects comptables de l'administration de ces crédits. Le contrôle peut en effet s'appliquer également au pouvoir exécutif et surveiller la manière dont celui-ci utilise les sommes qui lui ont été octroyées par les organes législatifs. Ces pouvoirs permettent à l'organisme de contrôle d'exercer un contrôle financier complet.

Nous pensons que ces explications devraient répondre aux préoccupations de toutes les délégations qui, ainsi que nous le constatons d'après le compte rendu des réunions de la Commission du désarmement, ont insisté sur la nécessité d'établir un strict contrôle financier et budgétaire, estimant que celui-ci constituait une partie très importante de l'ensemble du système qu'on entendait établir.

D'autre part, aux termes des propositions soviétiques, les organes de contrôle dans les capitales des pays parties à l'accord maintiendront une liaison avec les gouvernements de ces Etats et analyseront toute la documentation qui leur sera soumise par ceux-ci. Il n'est pas douteux qu'un tel système permettra une étroite coordination entre l'organe central de contrôle et les gouvernements des pays signataires de l'accord.

Ainsi pourraient être rapidement résolus les problèmes qui risqueraient de se poser; ainsi pourraient être créées les conditions nécessaires pour un harmonieux fonctionnement du système de contrôle.

Nous devons, d'autre part, examiner ce que doit être le rôle des inspecteurs. La délégation ukrainienne estime que les fonctions qu'auront à remplir ces fonctionnaires sont extrêmement importantes, puisque c'est par leur intermédiaire que l'organe de contrôle saura exactement dans quelle mesure l'Etat partie à l'accord observe les engagements qu'il a pris.

Les inspecteurs de l'organe de contrôle qui se trouveront en permanence sur le territoire d'un Etat déterminé devront avoir le droit de procéder à tout moment à des inspections. Ma délégation tient à insister sur ce point.

Ainsi qu'en témoignent les comptes rendus de la Commission en ce qui concerne le désarmement, les Puissances occidentales se sont opposées aux propositions soviétiques quant aux droits à accorder au corps d'inspecteurs en prétendant qu'ils sont trop limités et insuffisants pour permettre aux inspecteurs de mener à bien leur tâche. Or l'examen des comptes rendus des débats qui ont eu lieu au Sous-Comité et des propositions soviétiques nous a convaincus que de telles objections ont un caractère artificiel et ne peuvent résister à la critique.

Voyons, tout d'abord, la formule dans le cadre des fonctions du contrôle. Les objections des Puissances occidentales posent la question de savoir qui sont ces inspecteurs et quelles sont leurs fonctions.

La délégation de l'Ukraine estime que l'inspecteur de l'organe international de contrôle est un fonctionnaire envoyé dans tel ou tel pays pour y remplir certaines fonctions. Son rôle est de surveiller de quelle manière le gouvernement auprès duquel il est détaché remplit ses obligations. Ce gouvernement et les ministères du pays en question doivent coopérer avec l'inspecteur de l'organe international de contrôle dans le cadre même de ses fonctions.

Si l'inspecteur allait au delà des fonctions qui lui ont été dévolues, il porterait atteinte à son mandat et ne mériterait pas notre confiance. Un tel fonctionnaire serait indigne d'appartenir à un organe international de contrôle auquel nous voulons accorder une très grande confiance.

La délégation de l'Ukraine est persuadée que l'acceptation des propositions et des formules présentées par l'Union soviétique est nécessaire et faciliterait l'établissement du système de contrôle. Le fonctionnement de celui-ci - nous sommes tous d'accord à cet égard - doit permettre de rétablir et de renforcer la confiance entre les gouvernements.

En ce qui concerne le but du contrôle, je rappellerai que les propositions du 27 mars 1956 mentionnent les diverses installations à contrôler : les arsenaux, les bases militaires, les usines qui produisent des engins nucléaires ou des armements de type classique, enfin, les forces armées elles-mêmes. En d'autres termes, on a l'intention de soumettre à une inspection les forces armées, leurs bases, leurs casernes, leurs arsenaux et toute l'infrastructure qui leur fournit des armements. Une telle inspection permettrait de se rendre compte si les Etats remplissent ou non les obligations auxquelles ils ont consenti en signant l'accord sur le désarmement. Telle est la portée du contrôle que prévoit l'Union soviétique dans ses propositions.

Il n'est pas nécessaire, je pense, de souligner que ce contrôle suffirait à établir si un gouvernement respecte véritablement ses engagements ou s'il les viole. Un certain nombre de représentants des Puissances occidentales affirment qu'au contraire ces propositions limitent trop la portée du contrôle. Je ne vois pas très bien comment s'explique une telle remarque. Si l'on prend véritablement en considération l'intérêt du désarmement, si l'on n'est guidé que par cette seule pensée, on ne peut parler ainsi. Sinon, ne vaudrait-il pas mieux dire franchement que l'on n'est intéressé par le contrôle du désarmement que pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le désarmement?

Il n'est pas possible de prendre au sérieux les déclarations de certaines Puissances occidentales selon lesquelles le contrôle effectif requiert, par exemple, l'inspection des verreries parce que le verre peut être utilisé à des fins d'armement. En tenant un tel raisonnement, on pourrait aller plus loin. Les fabriques de chewing-gum elles-mêmes pourraient être inspectées, car on sait que les soldats américains en font une large consommation. Or, les soldats américains relèvent des forces armées. On peut aller ainsi jusqu'à l'absurde, de telle sorte que le problème qui nous occupe ne serait jamais résolu. Nous nous

demandons si tel n'est pas le but que se sont fixé les Puissances occidentales. En tout cas, ce n'est pas le nôtre et c'est pourquoi nous appuyons les propositions nettes, raisonnables et pratiques de l'Union soviétique, qui nous indique le chemin à suivre pour parvenir à un véritable organe de contrôle du désarmement.

Les propositions soviétiques tiennent également compte des mesures à prendre au cas où l'accord ne serait pas respecté. L'organe international de contrôle, selon les propositions soviétiques, devrait adresser des recommandations au Conseil de sécurité concernant les mesures à prendre à l'encontre d'un gouvernement qui aurait violé l'accord. Une telle proposition est conforme à la Charte des Nations Unies, qui confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien et de la défense de la paix et de la sécurité mondiales.

Je voudrais également attirer l'attention sur un autre aspect des propositions soviétiques concernant le système de contrôle. Les propositions soviétiques, de même que les documents émanant du Sous-Comité de la Commission du désarmement, montrent bien que l'Union soviétique a toujours tenu compte de l'attitude prise par les Puissances occidentales et qu'elle fait tous ses efforts pour parvenir à un accord acceptable pour tous. La dernière preuve de l'esprit de conciliation montré par le Gouvernement soviétique à l'égard des propositions des Puissances occidentales réside dans les déclarations du 17 novembre 1956, à savoir que l'Union soviétique est prête à examiner les propositions concernant l'inspection aérienne des territoires où sont stationnées les forces armées des pays membres de l'OTAN ou du Pacte de Varsovie.

Nous aboutissons donc aux conclusions suivantes :

1) La question de l'établissement d'un contrôle international est étudié par l'Union soviétique en liaison directe et étroite avec toutes les mesures à prendre pour la réduction des armements et des forces armées et l'interdiction des armes atomiques et à l'hydrogène.

2) Les propositions soviétiques confèrent à l'organe de contrôle les fonctions qui lui sont nécessaires et prévoient qu'il entrera en vigueur avant le désarmement. En d'autres termes, le désarmement, du début à la fin, sera soumis à la surveillance de l'organe de contrôle.

3) Les propositions soviétiques prévoient l'établissement d'un système d'alerte qui rendrait impossible une attaque lancée par surprise par un Etat contre un autre.

4) Les propositions soviétiques déterminent toutes les fonctions de l'organe de contrôle et lui confèrent des pouvoirs suffisants pour lui permettre de mener à bien la tâche qui lui est confiée.

Les propositions soviétiques ne sont pas acceptables pour les Puissances occidentales qui leur opposent leurs propres propositions. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine a étudié avec la plus grande attention les propositions des Puissances occidentales et elle est dans l'obligation de constater que le but véritable de ces propositions n'est pas d'instituer un contrôle du désarmement, en dépit du titre qui leur est donné.

Nous ne voulons pas ici reprendre les propositions faites dans le passé par les Etats-Unis. En effet, ces propositions d'inspection ne prévoyaient même pas le désarmement. On ne saurait davantage lier à un programme véritable de désarmement le plan que l'on a appelé "open skies", c'est-à-dire d'inspection aérienne. Il y a véritablement un abîme entre ces propositions et le désarmement réellement contrôlé que l'on veut établir.

Examinons les propositions qui nous ont été soumises plus récemment par les Puissances occidentales. Après les avoir étudiées, on est bien obligé de constater qu'elles sont caractérisées par un refus total de prendre des mesures concrètes pour l'interdiction des armes atomiques et à l'hydrogène et pour une réduction effective des armements et des forces armées. Les fonctions qui sont attribuées à l'organe de contrôle sont très éloignées de celles que devrait réellement avoir cet organe.

M. Zabigailo (RSS d'Ukraine)

Prenons, par exemple, la proposition du 21 avril 1955 qui établit les principes du contrôle, ainsi que le document de travail présenté, sur la même question, par le Royaume-Uni et la France. Ce qui frappe, lorsqu'on étudie ces documents, ainsi que d'autres propositions analogues des Puissances occidentales, c'est qu'ils n'ont pas pour but de créer les conditions qui permettraient de veiller à la façon dont les gouvernements s'acquitteront de leurs obligations, mais bien de poser toute une série de conditions qui rendront impossible tout accord. On propose un système très compliqué afin de prévoir comment les gouvernements devront s'acquitter de leurs obligations et comment il sera possible de passer d'une étape à l'autre du programme de désarmement. Un si grand nombre de conditions sont prévues pour l'adoption des décisions relatives à chacune des étapes que, pour qui voudrait rendre impossible le désarmement, il serait très facile d'éviter toutes ces mesures et d'étouffer le projet dans l'oeuf.

Si l'on tient compte du fait que la première phase de l'activité de l'organe de contrôle, conformément aux propositions des Puissances occidentales, a simplement pour but d'obtenir des renseignements militaires, la question suivante se pose : ne s'agit-il pas plutôt de légaliser un système d'espionnage ou similaire à l'espionnage et, lorsque ce sera fait, d'abandonner tout projet de désarmement ?

Si l'on examine les propositions des Etats-Unis en date du 3 avril 1956, qui figurent dans le document DC/SC.1/42, on constate qu'elles sont destinées à recueillir des renseignements concernant les installations militaires des pays parties à l'Accord, ainsi que des renseignements sur les fabriques, les usines, les centres industriels, les moyens de transport et de communication, etc. Tout cela, nous dit-on, est nécessaire pour le contrôle. Mais, en ce qui concerne les mesures de désarmement proprement dites, elles sont renvoyées à plus tard, à une date qui n'est pas encore précisée.

D'après le mémoire présenté à la Première Commission par la délégation des Etats-Unis, on doit conclure que les Etats-Unis s'en tiennent à leurs propositions antérieures concernant le contrôle. Ainsi, les Etats-Unis ne font, pour rapprocher leur attitude de l'attitude soviétique, aucun effort qui serait dans l'intérêt de la solution du problème du désarmement. Si l'on ne prend pas en considération les éléments essentiels du problème de l'inspection et du contrôle et la mise en application des obligations découlant de l'accord de désarmement, toutes les

conversations relatives au désarmement international sont vaines et ne peuvent mener nulle part.

A cet égard, nous devons attirer l'attention sur la proposition faite par la délégation des Etats-Unis en ce qui concerne l'établissement d'un prétendu organe international chargé de la réglementation des armements. On doit noter qu'il ne s'agit plus de la constitution d'un organe international de contrôle pour la mise en application des obligations contractées en vertu d'un accord prévoyant la réduction des armements et des forces armées et l'interdiction des armes atomiques et à l'hydrogène, mais plus simplement de la création d'un organe chargé de la réglementation des armements. Quel serait le résultat d'une telle proposition si elle était mise en application ? Elle ne ferait que susciter des illusions dans l'opinion publique. Le problème véritable, le problème brûlant, celui qui demande une solution, serait abandonné et l'on ne parlerait plus que de la constitution de ce nouvel organe. De nouveaux empêchements, de nouveaux obstacles seraient soulevés et l'on aurait recours, encore une fois, à des mesures dilatoires. Aucun progrès ne serait réalisé dans le domaine de la réduction des armements et des forces armées et de l'interdiction des armes nucléaires. La Commission du désarmement et son Sous-Comité continueraient de tourner en rond et la situation demeurerait au point mort. C'est là ce qu'on ne saurait accepter. Cependant, telles sont l'intention et la portée véritables des propositions occidentales.

Tout au contraire, les propositions soviétiques nous indiquent la voie à suivre pour l'établissement d'un système de contrôle international efficace et strict et elles nous donnent la possibilité de mettre en oeuvre un programme véritable de désarmement. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine est convaincue que les propositions soviétiques seront appuyées chaleureusement par les Nations Unies. Tout au moins, recevront-elles l'appui de tous ceux qui veulent véritablement éliminer la menace d'une nouvelle guerre et renforcer la paix internationale.

Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Au cours du débat consacré à cette question, l'an dernier, le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait, de la position de son pays, un exposé complet qui me permettra d'être relativement bref, tant il est vrai qu'il n'y a nul besoin de redire ce qu'est notre attitude à l'égard d'anciennes propositions, tant il est vrai aussi que le progrès réalisé entre la fin de la dixième et le commencement de la onzième session a été maigre. Durant cette période, l'ambiance internationale a marqué un recul. Il est vrai que l'optimisme général qui prévalut à la suite de la Conférence de Genève - ce qu'on a appelé l'esprit de Genève - comportait peut-être quelque chose de théorique. Si les relations entre les grandes Puissances sont moins amicales qu'elles ne l'étaient alors, du moins reposent-elles plus solidement sur les réalités des intérêts et des politiques nationales à long terme. Il est néanmoins malheureux que les grandes Puissances n'aient pu profiter de l'amélioration de l'atmosphère internationale créée par la Conférence de Genève pour réaliser plus de progrès en matière de désarmement. Les négociations qui ont suivi la Conférence de Genève ont prouvé clairement qu'une atmosphère détendue et un esprit de bonne volonté ne suffisaient pas. Le désarmement n'interviendra pas avant que les Puissances principalement intéressées aient acquis la conviction qu'un accord sur le désarmement est suffisamment conforme à leurs intérêts à long terme pour qu'il vaille la peine d'accepter un système efficace de contrôle et d'inspection.

Les Puissances occidentales ont toujours estimé qu'un accord de désarmement dépourvu de contrôle efficace était inacceptable. Elles ont toujours estimé, et nous estimons avec elles, que toute tentative de mettre en oeuvre un programme de désarmement non contrôlé tendrait à augmenter la tension et irait à l'encontre de son objet.

L'Union soviétique, il est vrai, s'est jointe aux Puissances occidentales pour accepter le principe de la nécessité d'un contrôle et d'une inspection effective. Elle a cependant constamment rejeté les propositions pratiques destinées à assurer l'efficacité du contrôle. Nous sommes enclins à penser, avec optimisme peut-être, que l'Union soviétique en vient graduellement à cette vue qu'un programme international de désarmement vaut d'être accepté, même s'il assujettit toutes les Puissances intéressées, l'Union soviétique comprise, à un système

Sir Leslie Munro (Nouvelle-Zélande)

effectif d'inspection et de contrôle. La contre-proposition soviétique sur l'inspection aérienne dénote peut-être un pas dans cette voie, encore que timide comme l'ont souligné les représentants de la Belgique et d'autres pays. Il y manque l'essentiel de la conception originale du Président Eisenhower, qui tendait à déclencher un mouvement de confiance en ouvrant à l'inspection réciproque l'espace aérien des deux grandes Puissances nucléaires, l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique. La contre-proposition soviétique, naturellement, exclut le territoire de l'un et l'autre pays; en cela au moins sa valeur est limitée. Nous sommes toutefois aise d'observer que l'Union soviétique renonce apparemment à soutenir que l'inspection aérienne est mauvaise en soi, qu'elle tendrait à accroître la tension. Si l'inspection aérienne d'une zone limitée a des vertus, a fortiori l'inspection de zones plus importantes (dans lesquelles sont fabriquées et censées être concentrées des armes nucléaires) en a-t-elle de plus grandes encore. Nous croyons que la logique de cet argument finira par être admise de l'Union soviétique.

De précédents orateurs ont évoqué l'impasse dans laquelle se trouvent depuis longtemps les négociations en vue d'un programme d'ensemble de désarmement équilibré; ils ont indiqué que s'il n'était pas immédiatement possible de progresser vers un accord d'ensemble, à tout le moins un progrès limité pourrait-il être réalisé, précieux en lui-même, qui contribuerait à créer le climat de confiance nécessaire à l'obtention d'un accord plus complet. Ma délégation n'a que sympathie pour cette vue. Elle ne rejette pas a priori l'idée qu'une demi-miche vaut mieux que pas de pain du tout. Mais une mise en garde n'est peut-être pas déplacée. Selon nous, un système général de désarmement, équilibré, effectivement contrôlé, universellement appliqué, accroîtrait automatiquement la sécurité de tous les pays. Nous ne pensons pas que ceci soit nécessairement vrai de programmes de désarmement partiels. Pour être acceptables, de telles mesures doivent répondre à deux conditions. D'une part, elles doivent comporter un contrôle, avec inspection sur place si cela est nécessaire à la vérification; et ce contrôle ne doit pas être moins efficace que celui requis par un programme de désarmement d'ensemble. D'autre part, elles ne doivent pas accentuer les déséquilibres existants ou en susciter de nouveaux.

Sir Leslie Munro (Nouvelle-Zélande)

Mon gouvernement examinera avec soin toute proposition de désarmement "préliminaire" ou "partiel" compte tenu de ce double critère.

Incontestablement, le premier pas vers le désarmement, celui qui répond le plus au désir de l'opinion publique, qui semblerait relativement le plus facile à accomplir, est la limitation des explosions nucléaires expérimentales. Une prompt action en ce sens donnerait satisfaction à une grande partie de l'opinion publique mondiale qui, encore qu'incomplètement informée de l'étendue réelle des incidences radioactives de ces expériences, est convaincue, à tort ou à raison, de ce danger et demande qu'on limite la libération de nouvelles matières radioactives dans l'atmosphère. Ma délégation s'accorde avec celle du Royaume-Uni pour estimer qu'en l'absence d'un accord complet de désarmement il conviendrait d'examiner très prochainement la possibilité de limiter les expériences nucléaires, en dehors du contexte d'un tel accord. La proposition du Canada, du Japon et de la Norvège tendant à l'enregistrement des explosions nucléaires expérimentales par les Nations Unies constituerait un premier pas utile. Cette proposition, avec des mesures plus radicales, telles que celle proposée dans le premier des deux projets de résolution soviétiques, devrait être renvoyée à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité, qui recherchent un accord sur les mesures pratiques dans les mois à venir. Comme le représentant du Canada l'a souligné, le Comité sur les effets des radiations atomiques pourrait jouer un rôle utile à cet égard.

À l'exemple de la plupart des précédents orateurs, je m'abstiendrai de commenter par le détail les nouvelles propositions formulées par les Etats-Unis d'Amérique. Comme le représentant de la Pologne, je pense que ces propositions sont libellées en termes très généraux. Mais, à la différence du représentant de la Pologne, je considère que c'est là un mérite. Outre que ces propositions ont été présentées par M. Lodge dans un discours empreint de modération, dégagé d'esprit polémique, elles sont éminemment souples. En résumé, il nous semble qu'elles offrent une sérieuse base de négociation. Nous espérons qu'elles seront acceptées comme telles par l'Union soviétique.

D'utiles suggestions ont aussi été faites par le représentant du Royaume-Uni. Il est naturel que nous nous concentrons en premier lieu sur le problème des armes et sur les terrifiants nouveaux moyens de les envoyer, mentionnés dans les propositions des Etats-Unis d'Amérique. Cela ne doit pas conduire à négliger

Sir Leslie Munro (Nouvelle-Zélande)

certains moyens relativement orthodoxes, comme les sous-marins, auxquels un terrible tribut a été payé au cours des deux guerres mondiales et qu'on nous dit avoir été, depuis, "perfectionné" au point d'être méconnaissables, s'il est permis d'employer une telle expression à l'occasion d'un débat consacré au désarmement. Il est de fait remarquable que, dans nos longs débats, si peu d'attention ait été accordée aux moyens qui constituent maintenant les simples "chevaux de labour" de la guerre: les navires, les avions et l'artillerie. L'expérience de la période qui s'est écoulée entre les deux guerres mondiales montre que des réductions équilibrées portant même sur des moyens de guerre aussi orthodoxes peuvent donner lieu à des difficultés sans fin. La suggestion formulée par le Commandant Noble, d'étudier les problèmes soulevés par la réduction des armements de type classique, paraît donc venir à son heure.

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur la façon dont devront se dérouler les nouveaux pourparlers sur le désarmement. On a soumis plusieurs suggestions à ce propos. L'Union soviétique, pour sa part, a proposé de tenir une session spéciale de l'Assemblée générale, qui serait chargée d'étudier le problème du désarmement. Je dois avouer que, pour ma part, je comprends assez mal cette proposition. Il est vrai que d'autres événements nous ont obligés à traiter cette question importante, au cours de la présente session, avec plus de hâte que nous n'aurions souhaité, et plus rapidement que d'habitude. Mais la douzième session ordinaire commencera dans neuf mois seulement. De notre débat actuel, ce qui a découlé de plus clair, c'est la nécessité, unanimement reconnue, de poursuivre sérieusement les négociations entre le groupe d'Etats relativement restreint que l'on désigne parfois sous le nom d'Etats principalement intéressés. Il est vrai que le désarmement, en fait, nous concerne tous au même titre. Il est également vrai qu'il existe un groupe très restreint de pays qui peuvent augmenter ou détruire les chances d'un accord sur le désarmement. Leur responsabilité est fonction de leur puissance. Il serait illusoire de supposer qu'une majorité quelconque, en cette Assemblée, peut leur imposer sa volonté. Ces Etats doivent négocier librement entre eux, de préférence en privé. De toute façon, neuf mois sont un délai trop court pour leur permettre d'accomplir des progrès notables; mais si leurs efforts sont couronnés de succès, la session ordinaire de l'Assemblée sera, je pense, prête à différer ses autres travaux afin de traduire ce succès dans un accord général. En conséquence, je suis fermement convaincu que le moment n'est pas venu d'accepter la proposition de l'Union soviétique.

Plusieurs orateurs se sont plaints du rôle et de la composition de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité. Ma délégation serait d'accord pour estimer que le rôle de la Commission devrait être un rôle actif. Quand la Nouvelle-Zélande en faisait partie en 1954 et 1955, elle a désapprouvé cette tendance à la traiter comme une figurante. Nous sommes heureux de constater que, l'an dernier, la Commission s'est livrée à une discussion complète et vigoureuse et qu'un Etat non membre de cet organe, l'Inde, a usé de son droit d'y participer. Si le Sous-Comité, par la suite, n'a pas enregistré de progrès, il serait difficile d'en rejeter la responsabilité sur la Commission.

Il nous est malaisé d'accepter l'argument selon lequel la composition de la Commission devrait être beaucoup plus large que celle du Conseil de sécurité, organe chargé de la responsabilité principale du maintien de la sécurité internationale, ou considérablement différente. Si l'on augmente le nombre des membres du Conseil, celui des membres de la Commission s'accroîtra automatiquement. D'autre part, j'ai déjà souligné qu'une disposition permettait à des Etats non membres de prendre part aux débats de la Commission.

Quant au Sous-Comité, ma délégation le juge convenablement composé dans la situation actuelle. En voulant discuter de nouveau cette question aujourd'hui, on créerait, je le crains, des dissensions inutiles qui risqueraient d'empêcher le Sous-Comité de fonctionner efficacement. De l'avis de ma délégation, les séances à huis-clos de cet organe restreint sont encore notre meilleur espoir de faire de véritables progrès. Nous souhaitons que le Sous-Comité continue à jouer un rôle très actif.

Le sentiment de découragement auquel faisait allusion hier le représentant de la Norvège est, je l'admets, très général. Il ne peut que s'accroître lorsque nous entendons des discours comme celui du représentant de l'Union soviétique qui, dans de longs passages qui n'ont rien à voir avec la question à l'étude, a montré qu'il ne comprenait pas du tout la nature de cette Commission. A cette exception près - et nous pouvons nous attendre à certains échos - la plupart des déclarations que nous avons entendues étaient constructives et sérieuses. Parmi celles-ci, je compterai certainement le discours remarquable du Président de la délégation polonaise, bien que je sois loin d'accepter tous ses arguments.

Déçus, nous pouvons l'être, mais je n'ai nullement l'impression que l'Assemblée est moins fermement décidée à aboutir à un accord. Après tout, ce n'est que la preuve que la lutte pour le désarmement est un aspect essentiel de notre lutte pour la conservation de la civilisation humaine.

L'an dernier, à la Commission du désarmement, le représentant du Pérou a fait remarquer que l'anglais était la langue où, lorsqu'on disait le moins, on signifiait le plus. Je conclurai donc avec une litote remarquable même dans cette langue : il vaut la peine de continuer la lutte.

M. BERNARDES (Brésil) (interprétation de l'anglais) : S'il était besoin de prouver que les problèmes du désarmement sont parmi les plus difficiles qu'ait à résoudre le monde diplomatique, il suffirait pour s'en convaincre de jeter un coup d'oeil sur le travail accompli dans ce domaine par les Nations Unies au cours des dix dernières années. Nous avons entendu des millions de mots; on a présenté des quantités de propositions. Aujourd'hui, à la fin de dix années de laborieux efforts, nous ne pouvons, en toute justice, que nous poser cette question fort simple mais fondamentale : le désarmement, sur une base universelle, est-il seulement possible ?

Je me risquerai à répondre comme suit à cette question : aujourd'hui - et j'insiste sur cet adverbe - le désarmement est possible à une échelle limitée. Si cette prémisse est correcte, nous pouvons introduire dans notre pensée un nouvel élément susceptible de nous amener à des résultats précis et concrets. Peut-être avons-nous visé trop haut en faisant des plans d'avenir pour un désarmement global. Je ne pense pas qu'aucun Etat puisse s'engager à l'avance pour une période de cinq ou dix ans, s'agissant de questions d'une importance aussi vitale. Aucune nation, aucun groupe de nations, n'ont le pouvoir nécessaire pour garantir que les événements mondiaux se dérouleront suivant une évolution qui concorde exactement avec les plans de désarmement qui auraient été élaborés à l'avance.

Voyons la différence entre octobre dernier et aujourd'hui en ce qui concerne la situation internationale. Comment peut-on mettre sur pied un système rigide de contrôle des armes nucléaires quand la science atomique elle-même évolue si rapidement ? Par exemple, le contrôle, de nos jours, d'une source d'uranium, peut devenir inutile demain, si de nouvelles découvertes font de la fission nucléaire à partir de l'uranium une chose du passé. Certaines expériences auxquelles on a procédé à ce propos et qui ont reçu une grande publicité sont un exemple à l'appui de mon argument.

On a soutenu aussi qu'aucun contrôle n'était possible en ce qui concernait les stocks de matières fissiles produites dans le passé. Ce fait constitue aujourd'hui un obstacle insurmontable à l'élaboration d'un système efficace de contrôle et, partant, d'un plan de désarmement global.

La formule que je recommande et que je sou mets respectueusement à cette Commission, peut s'exprimer ainsi : désarmement total pour but, mais plan de désarmement partiel. Ce principe s'appliquerait aussi bien aux armes nucléaires qu'aux armements de type classique.

Ceci dit, et pour être aussi concret et explicite que possible dans cette question compliquée, j'estime qu'il est de mon devoir de formuler certains points de vue pratiques sur les prochaines mesures à prendre en vue d'un plan de désarmement partiel.

A notre avis, la Commission du désarmement et son Sous-Comité devraient, à ce premier stade, concentrer leur attention sur les armes nucléaires, plutôt que sur les armements du type classique, et ce, pour deux raisons : tout d'abord, les armes nucléaires constituent le danger le plus menaçant pour l'existence même du monde civilisé; deuxièmement, un nombre très limité de nations sont aujourd'hui à même de produire des armes de ce genre.

Il serait donc plus facile de réaliser un système de contrôle et d'inspection pendant que seuls quelques pays produisent des armes nucléaires. Nous estimons que la première mesure dans la voie de la réalisation d'un plan de désarmement restreint consisterait à établir un système de contrôle. C'est le point de départ qui doit exister. Il faut qu'un système de contrôle efficace soit prêt à fonctionner avant que nous commençons à restreindre ou à interdire l'usage de la fabrication d'armes nucléaires. Le même principe est d'ailleurs valable en ce qui concerne les armes de type classique.

Il n'y a pas si longtemps que 81 nations, réunies dans cette même salle, ont adopté un système de contrôle et d'inspection devant permettre de s'assurer que les produits fissiles destinés à un usage pacifique ne pourraient être détournés à des fins militaires. Ce système de contrôle est précisé dans le Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, que nous espérons tous voir bientôt fonctionner. Nous devrions insister pour que cette Agence entre en fonctions le plus rapidement possible et étudier la façon dont le système de contrôle et d'inspection dont elle est dotée fonctionnera. S'il donne des résultats satisfaisants, je suis certain qu'un grand pas aura été fait dans la voie du désarmement général.

La meilleure méthode à suivre étant sans doute de procéder pas à pas, je crois que nous ne devons pas essayer de prévoir trop tôt à l'avance quelles seront les phases futures du programme de désarmement. Elles dépendront dans une large mesure de la façon dont la première phase aura été réalisée, cette première phase devant être dans notre esprit de mettre à l'épreuve le système de contrôle envisagé pour l'Agence atomique. Nous devons résister à la tentation séduisante d'établir d'avance des plans détaillés et de prévoir tous les détails du système en prétendant corriger dès le premier instant tous les défauts qu'il peut révéler.

Donc, la première phase devrait consister en trois points: tout d'abord, mettre à l'épreuve le système de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique; ensuite, le traduire et l'appliquer en matière de désarmement; enfin, détourner vers des usages pacifiques la totalité de la production future de matières fissiles.

La deuxième phase suivra en temps utile, mais elle ne devrait pas faire l'objet de plans établis dès maintenant.

On nous objectera peut-être que nous n'envisageons, dans la première phase, que la question des armes nucléaires, et que les armes de type classique, ne faisant l'objet d'aucune restriction, pourront rompre l'équilibre de puissance existant à l'heure actuelle dans le monde. Je ne pense pas que ce raisonnement soit très convaincant. En effet, les armes de type classique ne seraient utilisées que dans des conflits que l'on peut qualifier de caractère local. Par contre, si les grandes Puissances en venaient un jour aux mains, il ne fait aucun doute qu'elles recourraient à l'utilisation d'armes de destruction massive, c'est-à-dire avant tout d'armes nucléaires. Cependant, si l'on insiste pour lier le désarmement nucléaire à une mesure correspondante en ce qui concerne les armes de type classique, je crois que la première mesure pourrait être, à cet égard, l'interdiction d'exporter ces armes. Cette interdiction préviendrait dans une certaine mesure l'explosion de guerres locales, ou tout du moins les rendrait moins destructrices. Peut-être est-il exagéré de se préoccuper du danger que certains attribuent aux forces armées considérables maintenues à l'heure actuelle par les grandes Puissances. Plus s'accroîtront les progrès de l'utilisation de l'atome au service des armées, plus l'envergure de ces armées aura tendance à diminuer. Cette remarque est particulièrement valable en ce qui concerne les troupes terrestres. Nous pensons donc qu'il n'est pas impérieux de prendre des mesures à cet égard. Si nous voulions préciser une limite maximum pour les forces armées des grandes Puissances, nous risquerions de nous laisser prendre à la fausse impression qu'en respectant ces limites, les grands pays tiennent sincèrement compte des décisions prises par notre Organisation mondiale, alors qu'en réalité ces limitations correspondraient sans doute à l'intérêt propre de ceux qui les appliqueraient et ne signifieraient donc aucunement qu'ils se sont vraiment préoccupés de réduire la tension et de servir les intérêts du désarmement.

Permettez-moi de faire quelques observations, pour finir, sur la question de l'interdiction des expériences nucléaires. Il est difficile de prétendre prendre dès maintenant des mesures définitives et nous estimons qu'il est nécessaire, là encore, d'avancer pas à pas. Le projet de résolution présenté en commun par le Japon, la Norvège et le Canada nous semble donc très suffisant. Plus nous disposerons de renseignements exacts sur l'effet des retombées radioactives, plus nous pourrons définir clairement les mesures qui semblent nécessaires pour lutter contre

ce danger. Je suis certain que lorsque les effets des radiations auront été exactement vérifiés, toutes les nations intéressées parviendront sans trop de mal à un accord unanime sur les mesures de sécurité à prendre.

Telle est donc la position de la délégation du Brésil à l'égard du problème du désarmement. Nous avons tenu à développer ces quelques observations devant la Première Commission afin qu'elles soient connues aussi de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité. Nous nous réservons le droit de reprendre la parole ultérieurement pour préciser notre attitude à l'égard des projets de résolution présentés à la Première Commission.

M. THORS (Islande) (interprétation de l'anglais) : Je prends la parole au nom d'un pays qui, n'ayant pas d'armée, n'a aucun problème de désarmement. Peut-être se demandera-t-on pourquoi, dans ces conditions, le représentant de l'Islande intervient au cours de ce débat. C'est que si le problème du désarmement ne se pose pas directement à nous, nous ne nous en préoccupons pas moins très sérieusement de la question générale du désarmement dans le monde et nous suivons avec anxiété la course aux armements actuelle. Nous craignons en effet que cette course aux armements provoque, tôt ou tard, un conflit armé qui, s'étendant, déchaînerait la troisième guerre mondiale à laquelle aucun pays du monde ne pourrait échapper. Or, étant donné l'existence des stocks de bombes atomiques et à l'hydrogène ainsi que tous les développements diaboliques que connaît la science contemporaine, il ne fait aucun doute qu'une guerre mondiale réglerait une fois pour toutes le sort de l'humanité.

Lorsque l'Islande a occupé pour la première fois son siège aux Nations Unies, en novembre 1946, c'était précisément la question du désarmement qui était à l'ordre du jour. Nous avons été assez naïfs à l'époque pour penser qu'il était possible de parvenir à des résultats positifs. Cependant, dix ans se sont écoulés depuis cette date. Et qu'avons-nous vu ? Il suffit, pour répondre, de consulter les documents. S'il est vrai que l'Assemblée générale s'est attaquée à cette question du désarmement au cours de chacune de ses sessions ordinaires, aucun accord n'a encore pu être réalisé car, dès 1946, le monde a connu la guerre froide. Des résolutions ont certes été adoptées chaque année et ces résolutions sont parfois très éloquents. Mais pendant que s'épanouissait cette floraison réjouissante,

la production d'armes s'étendait, dans le monde, à un rythme encore plus accéléré. On trouve aujourd'hui dans les arsenaux toutes les armes imaginables : celle qui n'est destinée à tuer qu'un adversaire, celle qui peut en tuer plusieurs, celle qui peut en tuer un grand nombre et celle enfin qui peut détruire toute vie à la surface du globe.

M. Thors (Islande)

Aujourd'hui, nous parlons non seulement de forces armées terrestres, aériennes et navales et d'armements de type classique, mais également des engins nucléaires d'une puissance terrifiante. Nous avons encore les armes chimiques et biologiques - bien que ces engins de destruction ne méritent guère le nom d'armes. A cette liste, nous pouvons aujourd'hui ajouter des expressions ingénieuses telles que "engins téléguidés", "satellites terrestres", projectiles allant au delà de la stratosphère. Ces engins font partie de la catégorie des engins à longue portée ne constituant pas des armes à proprement parler.

Maintenant que l'homme possède le moyen de détruire notre planète, cela ne lui suffit plus. Il doit aller visiter les autres planètes. Mais, non seulement nous avons utilisé à fond nos cieux, mais encore, nous avons des sous-marins capables de rester sous l'eau sur une distance de 15.000 milles; on nous dit également que ces sous-marins peuvent être utilisés comme tremplins pour lancer les engins téléguidés.

Tous ces progrès presque surnaturels ont été accomplis pendant que les Nations Unies discutaient du désarmement, c'est-à-dire durant dix longues années. Il n'est pas étonnant que les Nations Unies soient parfois appelées une société où discutent des grands garçons. Mais, pour revenir à un ton plus sérieux, quel est l'homme qui peut désirer cette course folle aux armements? Les Nations Unies ont été fondées pour préserver du fléau de la guerre les générations futures; pourtant, elles n'ont rien accompli de positif sur ce point vital. Les affaires mondiales se déroulent toujours dans une atmosphère tendue. Le spectre de la peur hante constamment et partout l'homme capable de penser. Dans la guerre froide, la température monte et descend; cela n'a pas grande importance, tant qu'il ne s'agit que de guerre froide. L'hiver règne toujours autour de nous dans les affaires internationales. Cependant, les dirigeants des grands pays continuent à parler de la paix et, partout, les peuples prient pour la paix. Les peuples savent que si les armements pouvaient être réduits, si la tranquillité et la confiance pouvaient être rétablies parmi les nations, d'énormes sommes d'argent pourraient être consacrées à la réalisation de progrès matériels et sociaux dans tous les pays de la terre. Il suffit de penser à tout le bien-être qui pourrait être répandu dans toutes les parties de ce globe si quelques-uns des 100 milliards et plus dépensés chaque année pour les armements pouvaient être mis de côté et utilisés à des fins humanitaires!

La réduction des armements nationaux pourrait permettre également d'entretenir d'une manière permanente et de consolider les forces des Nations Unies, qui deviendraient les gardes vigilants de la paix et de la sécurité dans le monde entier. Ainsi, la course aux armements pourrait être arrêtée et chaque nation pourrait se tourner avec confiance vers les forces des Nations Unies pour assurer leur protection et leur sécurité.

Le monde doit choisir entre deux routes; cela a déjà été dit ici et sera dit encore. L'une de ces routes est la voie des conflits, des désaccords, de la discorde et de la dispute; tôt ou tard, cette voie conduit à la guerre, à la ruine et à la disparition des civilisations. L'autre route conduit à la collaboration pacifique entre les nations sous le dôme des Nations Unies. Il n'y a pratiquement aucune limite à la prospérité et au progrès qui seraient le partage de l'humanité si ses chefs se mettaient d'accord pour vivre en paix et pour s'entendre et si les fruits de l'ingéniosité et de l'invention humaines pouvaient être consacrés à apporter uniquement des bénédictions et des bienfaits aux générations qui vivent maintenant comme à celles qui ne sont pas encore nées.

Permettez-moi de faire brièvement le point de la situation dans laquelle cette Commission se trouve sous l'angle de ces discussions, jusqu'à présent académiques, au sujet du désarmement. En décembre 1955, nous avons adopté une résolution qui rappelait notre résolution de 1954, laquelle demandait qu'un nouvel effort soit fait "en vue d'aboutir à un accord sur des propositions complètes et coordonnées qui seraient incorporées dans un projet de convention internationale sur le désarmement". La résolution de 1955 exprimait, en outre, l'espoir que les efforts tentés en vue de relâcher la tension internationale, promouvoir la confiance mutuelle et développer la coopération entre Etats, tels que la Conférence des chefs de gouvernements des quatre Puissances à Genève, et la Conférence de Bandoung porteront leurs fruits en faveur de la paix du monde.

Depuis le mois de décembre 1955, - nous le savons tous - l'atmosphère internationale a empiré considérablement; dans la guerre froide, la température est encore tombée et les tensions internationales ont augmenté. Cependant, ne perdons pas tout espoir; les températures montent et descendent.

M.Thors (Islande)

La résolution de 1955 contenait de nombreuses idées bonnes et utiles; elle était pleine de bonnes intentions. La question dans son ensemble fut renvoyée au Sous-Comité de la Commission du désarmement. Le Sous-Comité se réunit à Londres pendant environ six semaines, à partir de la mi-mars jusqu'au début du mois de mai 1956. Ensuite, la question fut reprise par la Commission du désarmement au Siège de l'Organisation, durant deux semaines du mois de juillet dernier. Enfin, la question fut renvoyée au Sous-Comité, qui l'a examinée jusqu'au moment où cette session de l'Assemblée générale a commencé à s'en occuper.

Devant la Première Commission, nous avons entendu les discours prononcés par les représentants des grandes Puissances. Malgré quelques échanges d'accusations et de contre-accusations, il semble que quelques-uns des aspects les plus importants ne soient pas éloignés de pouvoir faire l'objet d'un accord. Ces points sont les suivants :

En premier lieu : une certaine réduction initiale des armements de type classique et des forces armées, fixant la limite des forces armées pour les Etats-Unis et l'Union soviétique à 2.500.000 hommes et pour le Royaume-Uni et la France à 750.000 hommes, et fixant des réductions proportionnelles pour les autres nations.

En second lieu : limitation des explosions nucléaires expérimentales et enregistrement éventuel de ces explosions en qualité de mesures préliminaires.

En troisième lieu : contrôle des matières fissiles et engagements pris par les nations de n'utiliser à l'avenir ces matières qu'à des fins exclusivement pacifiques.

Sur tous ces points, le principal obstacle est toujours de savoir le genre de contrôle qui soit possible et acceptable. C'est à cet égard que la question cruciale de confiance entre les grandes Puissances est décisive. C'est une question qui ne pourra pas être résolue au sein de cette Commission ou au moyen de discussions publiques; cette confiance doit être créée graduellement, étape par étape; et il en est de même pour chaque accord réalisé sur le problème du désarmement.

La chose essentielle est de commencer, de faire quelques pas avec précaution d'abord, puis d'avancer lentement et enfin de marcher rapidement vers l'avant. Il ne sert à rien d'exiger tout ou rien.

Nous avons maintenant devant cette Commission trois projets de résolution. Deux d'entre eux émanent de la délégation soviétique, le premier (A/C.1/L.160) qui a trait à la cessation des expériences sur les armes atomiques et à l'hydrogène, et le second (A/C.1/L.161) qui prévoit de renvoyer toutes les autres propositions à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité, et de réunir plus tard une session spéciale de l'Assemblée générale sur la question du désarmement. Nous avons ensuite un projet de résolution (A/C.1/L.162) qui est présenté par le Canada, le Japon et la Norvège, et qui prévoit la création d'un système d'enregistrement des explosions nucléaires expérimentales.

Alors que ma délégation est prête à voter en faveur de la proposition du Canada, du Japon et de la Norvège, nous estimons cependant que dans les circonstances actuelles, la procédure la plus simple, et celle qui nous permettra probablement d'obtenir des résultats, est de laisser cette question entre les mains des grandes Puissances au Sous-Comité du désarmement. Un débat prolongé à l'Assemblée générale ne ferait, nous le craignons, que conduire à des controverses et à de la propagande et empêcherait de traiter de façon réaliste le problème depuis sa source. Nous estimons donc qu'une session spéciale de l'Assemblée générale n'est pas à recommander et qu'elle ne servirait pas utilement la cause du désarmement. Laissons le Sous-Comité traiter ces questions et présenter des propositions positives et efficaces à la douzième session de l'Assemblée générale, en septembre de cette année. Toute proposition de ce genre serait favorablement accueillie par l'Assemblée générale et nous sommes convaincus que celle-ci serait toujours heureuse de lui accorder priorité sur son ordre du jour.

Il est clair que la question du désarmement est entre les mains des grandes Puissances. Elles ont dépensé des sommes immenses pour créer leur armement et pour l'amener là où il en est. Elles ont même risqué l'épuisement financier, et fait de grands sacrifices dans les conditions de vie, d'aisance et de bonheur de leurs peuples. Les grandes Puissances sont les parties intéressées à la course aux armements fantastiques qui se développe et qui cause tant d'anxiété et de crainte parmi les nations du monde.

Bien entendu, on nous dit que tous ces horribles armements n'ont qu'un but défensif. Mais on nous a dit cela pour toutes les guerres de l'histoire: elles ont commencé pour la défense du véritable agresseur. A notre avis, le danger de guerre augmente au fur et à mesure que les armements s'accumulent. Lorsque les jouets s'accumulent, l'enfant ne veut-il pas montrer aux autres qu'il en a? Et combien il est facile dans notre monde si petit d'atteindre chacun. On fait le tour du monde en 45 heures aujourd'hui. Demain il faudra encore moins longtemps.

Il est clair que les grandes Puissances ont, en cette matière, toute la responsabilité et qu'elles dominent la destinée de la race humaine. Nous, les petites nations, nous ne pouvons rien. Dans le monde libre, et en particulier au sein des Nations Unies, nous avons le droit et même le devoir de dire franchement ce que nous pensons. Nous demandons maintenant aux grandes Puissances de se mettre au travail et de faire les premiers pas vers un désarmement indispensable que le monde attend dans l'angoisse depuis dix ans. La responsabilité des dirigeants du monde est grande et grave devant l'histoire et même devant les générations actuelles et à venir. La puissance est leur. Espérons que la gloire sera leur aussi et, comme l'a dit Abraham Lincoln, "nous ne pouvons échapper à l'histoire".

Au lieu d'adopter encore une fois, à cette session de l'Assemblée générale, de nombreuses résolutions, ne prenons qu'une seule résolution dans notre esprit et disons-nous : il y aura un désarmement.

Le prix de la paix, dont le Président Eisenhower a parlé avec tant de conviction dans son grand discours d'hier, ne peut être considéré que comme bien faible si on le compare aux horreurs et aux destructions de la guerre. Espérons que toutes les nations du monde sont disposées à payer le prix de la paix et qu'elles choisiront de le faire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais): J'ai sur ma liste d'orateurs pour cet après-midi le nom du représentant de l'Australie. Malheureusement, il ne peut être présent parmi nous. Dans ces conditions, nous l'entendrons à une réunion ultérieure. Mais avant d'ajourner cette séance, je voudrais faire une courte déclaration.

Comme le savent les membres de la Commission, la discussion du point actuel a commencé le 14 de ce mois. On espérait alors que le débat général pourrait se terminer dans le courant de la semaine. Mais en raison de conditions qui échappaient à notre contrôle, le débat a dû se poursuivre. Comme la Commission le sait, notre tâche a été interrompue parce qu'il y a eu des séances plénières de

l'Assemblée générale, ainsi que des séances du Conseil de sécurité. On ne peut donc blâmer personne puisque des raisons qui échappaient à notre contrôle nous ont forcés à agir ainsi.

Cependant, il est nécessaire que le débat général se termine à la fin de la présente semaine. Aucune réunion n'est prévue pour demain car, comme la Commission le sait, une réunion importante du Conseil de sécurité a été convoquée afin d'examiner la question du Cachemire. Le Conseil de sécurité a, bien entendu, la priorité puisqu'il discute de questions de première importance. Mais, même autrement, il eût été impossible d'avoir demain une réunion de cette Commission puisque tous les orateurs qui figurent sur la liste de la prochaine réunion doivent demain prendre part au débat devant le Conseil de sécurité.

Dans ces conditions, il n'y a pas de réunion prévue pour demain. Cependant, si, pour une raison quelconque, le Conseil de sécurité ajournait ses travaux assez à temps pour que nous ayons une réunion, je suis convaincu que les membres de cette Commission seraient prêts à se réunir avec un préavis très court. Pour la même raison, aucune réunion n'a été prévue pour vendredi car il est tout à fait probable que la discussion du Conseil de sécurité se poursuivra ce jour là. Mais dès que le Conseil de sécurité terminera ses travaux, les membres de cette Commission seront peut-être avertis qu'une réunion de la Commission politique peut avoir lieu et je suis persuadé qu'ils collaboreront même si cela les gêne un peu afin que le débat de ce point puisse être mené à bonne fin.

Voici donc la situation. Bien qu'il n'y ait pas de réunion prévue pour la première Commission jeudi et vendredi, je demande à mes collègues de se tenir prêts à se réunir avec un court préavis. Il se peut que vendredi nous puissions avoir une réunion l'après-midi ou peut-être même une réunion le soir car il est souhaitable que nous terminions le débat général, même si nous devons nous réunir samedi. Les membres de la Commission, j'en suis sûr, seront prêts à se réunir même samedi si les circonstances l'exigent. Je ne doute pas que tous les membres de la Commission collaboreront afin de terminer le débat général aussitôt que possible.

Comme les membres de la Commission le savent, nous avons à examiner d'autres points importants et si nous ne pouvons pas conclure nos débats en temps voulu, nous nous trouverons devant des difficultés d'horaire. Le Président a fait de son mieux pour faciliter la tâche des orateurs mais il faut maintenant que nous fassions le nécessaire pour remplir la mission que nous avons devant nous.

M. MOCH (France) : Je voudrais d'abord savoir combien il reste d'orateurs inscrits dans la discussion générale. D'autre part, ne pourrions-nous dès maintenant prévoir une séance du soir jeudi, de manière à achever cette discussion générale qui ne doit pas durer, je pense, plus d'une réunion ?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Six orateurs sont encore inscrits sur ma liste. La suggestion tendant à tenir jeudi une séance de nuit est excellente, à condition cependant que le Conseil de sécurité ne se réunisse pas en même temps. Dans ce dernier cas, nous siégerions vendredi.

M. ENTEZAM (Iran) : Je voudrais poser une question sur un point à l'égard duquel j'éprouve quelque doute. Je comprends que nous ne pouvons pas tenir une séance demain puisque le Conseil de sécurité doit siéger le matin et l'après-midi; mais pourquoi ne pouvons-nous fixer une séance pour jeudi, étant entendu que si le Conseil de sécurité ne terminait pas ses débats demain soir et décidait de se réunir jeudi matin, la séance de la Première Commission pourrait être annulée? D'ici là, je ne vois pas de difficulté à prévoir deux réunions de cette Commission, l'une pour jeudi matin, l'autre pour jeudi après-midi.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a à cela une raison très simple, c'est que parmi les orateurs inscrits pour la prochaine réunion figure le représentant de l'Inde; c'est pourquoi il nous serait évidemment impossible de tenir une séance dans ces conditions.

S'il n'y a pas d'autres observations, je lèverai la séance. Les membres de la Commission seront avisés de la date et de l'heure de notre prochaine réunion.

La séance est levée à 16 h. 55.